

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-les-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 septembre 2023.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Isabelle WICKI, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Sandrine AUGIER.

POUVOIRS : Patrick GROUPIERRE à Suzanne BROT, Corine ARSAC à Stéphanie HOUSET, Laurent PEMEANT à Antonin KOSZULINSKI, Valérie GARCIA à Daniel GROUSSON, Michel BERNE à Geneviève GIRARD, Jean-Michel BOCHATON à Pierre TRAPIER, Claude ILLY à Sandrine AUGIER

OBJET : MODIFICATIONS TABLEAU DU PERSONNEL

1) Création d'un poste au service espaces verts

Suite à un départ en retraite, il convient de créer un poste d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à compter du 1^{er} novembre 2023.

2) Création d'un poste d'éducateur des activités sportives

Dans le cadre de la réorganisation du service sport, il convient de créer un poste à temps non complet (17h30 hebdomadaires) dans le cadre d'emploi des éducateurs sportifs à compter du 1^{er} octobre 2023.

3) Création d'un contrat à durée indéterminée

Dans le cadre d'un renouvellement de contrat, et en application des articles L.332-9 à L.332-11 du code général de la fonction publique, qui stipule que tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent, en application de l'article L.332-8 dudit code avec un agent justifiant d'une durée de services publics de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, est conclu pour une durée indéterminée, il convient de créer ce poste à temps complet dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à compter du 1^{er} novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 33 voix pour, d'approuver ces créations.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 19/09/2023



Le Maire
Geneviève GIRARD